

Intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD, UNSA

De la

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

42, avenue Marcellin Berthelot
BP 31 – 38040 Grenoble cedex 9

Et de la

Direction Départementale des Services Vétérinaires

20, avenue Saint Roch
38028 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 9 avril 2008

Lettre à

Mesdames, Messieurs les Maires de l'Isère

Mesdames, Messieurs les Maires,

Le gouvernement multiplie, depuis quelques jours, les annonces d'un **plan de rigueur** et d'une succession de réformes, **sans précédent**, concernant en priorité les **services publics de l'Etat**. Nous avons décidé de nous adresser à vous car nous sommes persuadés que le devenir du **service public** est au cœur de vos préoccupations. Ce sujet a fait l'objet de bien des débats lors des dernières campagnes électorales. Déjà dans un passé récent de nombreux maires ont manifesté leurs inquiétudes et refus de voir fermer les **services publics** (écoles, hôpitaux, subdivision de l'équipement, bureaux de poste, etc ...)

Or, vous le savez, depuis des années, les services publics de l'Etat sont mis à mal : suppression de postes, diminution des crédits, transfert des missions et des charges aux collectivités. Cette dégradation est prétexte, dans le cadre de la **Revision Générale des Politiques Publiques**, à aller plus loin dans un recul généralisé qui va se traduire par un changement profond de société. L'égalité de traitement et d'accès des citoyens au service public risque de disparaître pour une société à plusieurs vitesses où le profit financier immédiat dictera la vie quotidienne.

Les agents de la **DDAF** et de la **DDSV** de l'Isère sont inquiets. Nous ne parlerons pas des menaces sur nos statuts, ni de notre pouvoir d'achat qui s'amenuise, ni de nos conditions de travail qui se détériorent ; c'est ici le quotidien d'un très grand nombre dans ce pays. Soyez toutefois assurés de notre détermination à défendre notre statut.

Nous souhaitons porter à votre connaissance ce tournant majeur que représente la Révision Générale des Politiques Publiques initiée dans le secret des cabinets ministériels.

Les missions de **service public** que nous exerçons sont menacées par le non-remplacement d'un poste sur deux, suite aux départs à la retraite, augmenté de plan de réduction d'effectifs sans précédent, par la fusion des DDE et DDAF, par la fusion des inspections du travail, par la régionalisation des DDSV, par le transfert de missions régaliennes à des offices ou agences...

En quelques questions nous voulons vous faire partager nos inquiétudes :

Qui va gérer les crises liées aux maladies animales pouvant être transmises à l'homme (rage, tuberculose, grippe aviaire, maladie de la vache folle ...) ?

Qui va gérer les maladies animales ayant une influence économique sur l'élevage (FCO, fièvre aphteuse...) ?

Qui garantira la salubrité des aliments « de la fourche à la fourchette » ? Qui assurera leur contrôle et surveillance à chaque étape : élevage, abattage, production, distribution et consommation ?

Qui gèrera les crises alimentaires (salmonelles, listéria...) ?

Qui prescrira les mesures de sécurité à mettre en place pour éviter tout risque de pollutions inhérent aux activités agro-alimentaires (légiellose, pollution de l'eau, de l'air...) et aux élevages ?

Qui veillera et accompagnera le développement d'une production agricole répondant, tant en quantité qu'en qualité, aux besoins de la population ?

La DDAF et ses partenaires institutionnels, dont notamment les Parcs Naturels et le Conseil Général de l'Isère ainsi que les associations de protection de la nature œuvrent pour la gestion et la protection des espèces et des habitats (Natura 2000, arrêtés de biotope, évaluation environnementale des plans et projets)... Remettre en cause ses missions dans l'actuelle organisation départementale, ne se traduirait-il pas par une dégradation de la biodiversité et de la qualité paysagère en Isère ?

Qui veillera à la bonne gestion forestière en conciliant les aspects économiques et forestiers (avis sur les aménagements, défrichements, subvention de dessertes) et viendra en appui de maîtrise d'œuvre sur des projets (voiries forestières) non pris en compte, par ailleurs, par les autres structures ?

N'est-il pas utile de disposer d'un service chargé de guider les élus sur les projets concernant les services publics d'eau, d'assainissement, des déchets, de l'aménagement du territoire ? **Qui l'assurera pour les communes rurales ?**

Qui assurera la protection de l'environnement et évitera à terme à la société civile de se retrouver face à des problèmes de pénurie d'eau, de pollution, de catastrophes naturelles ou industrielles qui seront coûteuses pour l'ensemble de la population ?

Qui, dans l'avenir, apportera un appui technique **indépendant** aux collectivités pour :

- le contrôle des sociétés privées qui exploitent les services d'eau et d'assainissement ?
- la maîtrise du prix de l'eau ?
- l'aménagement des communes ?

Les services publics du Ministère de l'Agriculture apportent leur contribution à résoudre ces questions. Chacun agit dans le cadre des missions qui lui sont confiées. C'est ici la richesse de disposer de différents services. Les agents départementaux du Ministère de l'Agriculture privilégient et maintiennent un contact et une proximité avec l'ensemble des acteurs de votre territoire. Par leur capacité d'écoute, ces agents parviennent à mettre à disposition du monde rural l'accès à des procédures complexes et nombreuses. En sera-t-il de même demain, lorsque ce service n'existera plus, suite aux **réformes** successives de l'Administration dont la **RGPP** marquera un tournant décisif ?

Les mots **égalité** et **fraternité** inscrits au fronton de votre mairie ne sont-ils pas menacés par la **Revision Générale des Politiques Publiques** ?

Nous voulons en discuter plus en profondeur avec vous et vous exposer combien nos craintes sont justifiées. Nous sommes prêts à vous rencontrer, car pour sauver le **service public** il nous faut **agir ensemble**.

Nous sommes persuadés que vous saurez entendre notre message et nous appelons à nous retourner le coupon ci-joint pour une prise de rendez-vous :

✂.....

Madame , Monsieur Maire de la commune de.....

Souhaite rencontrer l'intersyndicale de la DDAF

Tél :

E-mail :

Heure de permanence